

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 26 JUIN 2012

~~~~~

Présents :

M. Jean-Etienne GAILLAT, Maire Adjoint, Président de la Séance,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Jean-Pierre DOMEcq, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, M. Robert BAREILLE, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Marie GINIEIS,
Mme Dolorès CABELLO donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
Mme Marie-José ROMEO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Philippe GARROTE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

~~~~~

## **11 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur GAILLAT expose que par délibération en date du 21 décembre 2005, la Commune d'Oloron Sainte-Marie a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme à contenu juridique de POS sur son territoire. Le projet de PLU a été arrêté le 28 juin 2011, pour être soumis aux avis des personnes publiques associées à son élaboration.

Par la suite, le dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 5 mars au 6 avril 2012.

Suite à cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet proposé par la Commune.

La Commune prend en compte les différentes observations des services associés à l'élaboration du PLU, du commissaire enquêteur ainsi que des habitants de la Commune qui se sont présentés lors de l'enquête publique. .../...

Les modifications apportées au document ne changent pas l'économie générale du projet communal, développé dans le PLU.

Vu la délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur le territoire communal en date du 21 décembre 2005,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2011 arrêtant le projet de PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2011 tirant le bilan de la concertation,

Vu l'avis du commissaire enquêteur en date du 2 mai 2012,

Vu l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R 123-24 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R 123-25 du code de l'urbanisme,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix POUR et 8 CONTRE (LABARTHE, ADAM, LACRAMPE, N'HAUX, LARAN, AGRAZ, SARTOLOU, EHRET),**

- **APPROUVE** le plan local d'urbanisme tel que présenté, prenant en compte les modifications apportées au document, et sous le régime du code de l'urbanisme antérieur à l'application de la loi « engagement pour l'environnement », dite Grenelle II de l'environnement, et ce dans le cadre de l'article 20 de la loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'union européenne.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage un mois en mairie et d'une publication dans deux journaux de diffusion départementale.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs en application des articles R.2121-10 et R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 26 juin 2012.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE ADJOINT,  
PRESIDENT DE LA SEANCE,

**AFFICHE LE 01/07/2012**

**Jean-Etienne GAILLAT**